COMMUNE DE VALAVOIRE
04250

République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Forcalquier

AR_2022_021
ARRETE DE CIRCULATION SUR LA PISTE DES PLANES

Le Maire de Valavoire,

Vu *le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-2 ;*
Vu *le code de la route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous usagers de la route ;*
Vu *la loi n°89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre relatif au code de la voierie routière ;*
Considérant *que la circulation doit être interdite sur la voie communale dite « piste des Planes » et sur la piste dite « chemin de la grotte du déserteur », sauf dérogation.*

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°2001/05 du 7 juillet 2001.

ARTICLE 2 :

La circulation sera donc interdite sur la piste des Planes et la piste du chemin de la grotte du déserteur, les voies présentant un caractère à risque (voies non déneigées, déformations…). Cette interdiction permet d'éviter une dégradation liée à une circulation trop importante.

ARTICLE 3 :

Des dérogations sont accordées aux services de la Commune, de l'ONF et de l'OFB ainsi qu'aux services de secours.

Les titulaires de conventions de pâturages, les titulaires de coupes affouagères pourront, sur demande, obtenir une dérogation pour un véhicule identifié. Cette dérogation devra être fournie aux autorités chargées de contrôler l'application de cet arrêté.

Tous les titulaires de dérogation sont tenus de refermer la clôture ou la barrière après chaque passage.

ARTICLE 4 :

La signalisation est posée sur support fixe au départ de la piste :

- Panneau d'interdiction générale du code de la route
- Copie de l'arrêté Municipal du 24 novembre 2022.

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Valavoire. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le Maire de la commune de Valavoire et les agents de la force publique seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté.

Cet acte sera transmis à Monsieur le sous-Préfet de Forcalquier et publié dans les formes prescrites.

Services placés sous l'autorité du représentant de l'Etat, destinataire du présent arrêté :

- Monsieur le Sous-Préfet de Forcalquier
- Monsieur le Chef de Brigade de la gendarmerie de la Motte du Caire

MAIRIE DE VALAVOIRE
Alpes de Haute Provence

Fait à Valavoire,
le 24/11/2022
Le Maire,
Hervé MIRAN

RF
Sous-préfecture de Forcalquier
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/11/2022
004-210402285-20221124-AR_2022_021-AR